



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

24/10/18
**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Exercice clos le 30 septembre 2018
Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés
3, rue de Romainville - 75019 Paris
Ce rapport contient 34 pages
Référence : ML/AF/IH



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés

Siège social : 3, rue de Romainville - 75019 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux membres du Conseil d'administration de la Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 8 « Règles et méthodes relatives à l'élaboration du Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public » de l'annexe :
 - font l'objet d'une information appropriée ;
 - sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 ;
 - ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion, des autres documents sur la situation financière et les comptes annuels et des informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



*Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés
Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
15 janvier 2019*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 janvier 2019

KPMG S.A.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'ML', with a long horizontal flourish underneath.

Marc Lengrand
Associé



Délégation générale

3-5 rue de Romainville

75019 Paris

Tél : 01 55 56 37 00

Fax: 01 55 56 37 01

www.fondation-abbe-pierre.fr

COMPTES ANNUELS

**DU 1^{er} OCTOBRE 2017
AU
30 SEPTEMBRE 2018**



Bilan

FONDATION ABBE PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DEFAVORISES

Au : 30/09/2018

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort Ou Prov	Montant net	AU 30/09/2017	
immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
	Concessions, logiciels et droits similaires	784 418	743 986	40 432	28 450	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total	784 418	743 986	40 432	28 450	
immobilisations corporelles	Terrains	2 222 496		2 222 496	2 233 953	
	Constructions	25 813 914	11 245 551	14 568 363	15 476 823	
	Inst. Techniques, mat.out.industriels	476 917	387 688	89 229	169 041	
	Autres immobilisations corporelles	1 634 021	1 497 280	136 741	127 361	
	Immobilisations grevées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours	2 824 271		2 824 271	2 510 032	
	Avances et acomptes					
	Total	32 971 619	13 130 519	19 841 100	20 517 209	
immobilisations financières (2)	Participations	10 249 734	4 599	10 245 135	10 245 135	
	Créances rattachées à des participations	102 069		102 069	102 069	
	Titres inmov. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	730 193	429 687	300 506	195 445	
	Autres immobilisations financières	78 069		78 069	74 722	
	Total	11 160 065	434 286	10 725 780	10 617 372	
TOTAL I		44 916 102	14 308 791	30 607 312	31 163 031	
Actif circulant	Stoek et en cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de productions biens et services				
	Produits intermédiaires et finis	Marchandises	5 155		5 155	5 435
		Avces et acptes versés sur commandes	221 079		221 079	196 732
	Créances :	Créances usagers et comptes rattachés	60 693		60 693	82 809
		Autres créances	2 440 844	45 514	2 395 330	2 906 911
		Valeurs mobilières de placement :	Autres titres	27 636 621		27 636 621
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	8 522 442		8 522 442	2 657 924	
	Charges constatées d'avances (3)	376 315		376 315	351 495	
	TOTAL II	39 263 149	45 514	39 217 635	34 687 568	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		84 179 251	14 354 305	69 824 946	65 850 600	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
Engagements reçus	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
	Legs net à réaliser acceptés par les organes statutaires compétents			6 609 819	7 227 695	
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme sous tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
Autres						



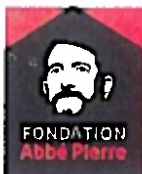
Bilan

FONDATION ABBE PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DEFAVORISES

Au : 30/09/2018

EUR

		Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise		10 699 028	10 699 028
		Ecart de réévaluation			
		Réserves		22 684 490	22 450 971
		Report à nouveau			
		Résultat de l'exercice		1 436 861	233 518
Autres fonds propres	Autres fonds propres	Fonds associatifs avec droit de reprise :			
		- Apports			
		- Legs et donations			
		- Résultats sous contrôle de tiers financiers			
		Ecart de réévaluation			
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
		Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL I			34 820 379	33 383 518	
Provisions et fonds dédiés	Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		884 510	170 034
		Provisions pour charges		1 047 626	1 145 094
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		720 738	157 647
		Fonds dédiés sur dons manuels affectés		909 325	1 106 405
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, legs et donations)		148 378	247 391
TOTAL II			3 710 576	2 826 571	
Dettes	Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
		Autres emprunts obligataires			
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		4 052 088	4 643 924
		Emprunts et dettes financières divers (3)		168 069	173 711
		Avances et acomptes reçus sur commande en cours		208	208
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 270 714	1 173 542
		Dettes fiscales et sociales		1 886 857	2 619 536
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		111 177	58 320
		Autres dettes		23 310 938	20 462 105
		Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)		493 939	509 164		
TOTAL III			31 293 990	29 640 511	
Ecart de conversion passif			IV		0
Total du passif			(I+II+III+IV)	69 824 946	65 850 600
Renvois	Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		403 866	326 971
		Dettes sauf (1) à moins d'un an		144 943	182 193
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		186 760	141 034
		(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements donors	Engagements donors	Sur les legs acceptés			
		Autres			



Compte de résultat

FONDATION ABBE PIERRE

Période de l'exercice 01/10/2017 30/09/2018
 Période de l'exercice précédent 01/10/2016 30/09/2017

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	3 281	5 528
	Biens		34 297
	Production Vendue		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	193 873	111 949
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	197 154	151 774
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	1 095 443	803 506
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	755 467	1 212 180	
Cotisations			
Autres produits (1)	44 210 689	44 181 819	
Total des produits d'exploitation	I 46 258 753	46 349 279	
Charges d'exploitation	Marchandises		48 296
	Achats		
	Variation de stocks	281	86
	Matières premières et autres approvisionnements		464 361
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	10 646 044	11 336 689
	Impôts et versements assimilés	864 959	873 085
	Salaires et traitements	6 286 130	6 329 877
	Charges sociales	3 270 853	3 213 780
	Dotations aux amortissements dépréciations et provisions :		
	- sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 148 739	1 723 877
	- sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- sur actifs circulants : dotations aux dépréciations			
- pour risques et charges : dotations aux provisions	714 475	16 979	
Subventions accordées par l'association	21 798 241	22 608 755	
Autres charges	183 959	286 508	
Total des charges d'exploitation	II 44 913 681	46 902 291	
Résultat d'exploitation		(I-II) 1 345 072	-553 012
Opér. Comm.	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	25 286	89 681
	Autres intérêts et produits assimilés	530 095	895 828
	Reprises sur provisions, transferts de charges financières	10 560	0
	Différences positives de change	46	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers	V 565 987	985 509	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	21 570	23 419
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	VI 21 570	23 419	
Résultat financier		(V-VI) 544 417	962 090

		Résultat courant avant impôt	(I-II+III-IV+V-VI)	1 889 489	409 078
Renvois	(1) Dont : Dons (collecte et mécénat)			29 988 922	29 139 129
	Legs et donations			9 134 767	7 418 547
	Produits liés à des financements réglementaires				1 859
	Ventes de dons en nature				
	(2) Y compris redevances de crédit bail		<i>mobilier</i> <i>immobilier</i>		
				Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestions			58 039	57 671
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			79 800	826 650
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Total des produits exceptionnels		VII	137 839	884 321
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestions			306 319	8 363
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			11 477	411 523
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				2 888
	Total des charges exceptionnelles		VIII	317 796	422 774
		Résultat exceptionnel	(VII-VIII)	-179 957	461 547
		Participations des salariés aux résultats	IX		
		Impôts sur les sociétés	X	5 674	17 364
		Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI	567 231	141 091
		Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII	834 228	760 834
		Total des produits	(I+III+V+VII+XI)	XIII	47 529 810
		Total des charges	(II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	XIV	46 092 949
		Excédent ou déficit	(XIII-XIV)	1 436 861	233 518
		<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>			
Produits				251 244	661 754
Bénévolat				154 071	254 247
Prestations en nature				12 499	86 000
Dons en nature				84 674	321 507
Charges				251 244	661 754
Secours en nature					
Mise à disposition de biens et services				97 173	407 507
Personnel bénévole				154 071	254 247

Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

FAP

Fondation reconnue d'utilité publique le 11 février 1992

Siège social : 3-5 rue de Romainville 75019 Paris

Comptes annuels :

Annexe aux états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Les comptes annuels de la **Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés** se caractérisent par les données suivantes au 30 septembre 2018 :

Total du bilan	69 824 946 €
Total du CER	47 529 811 €
Résultat	1 436 861 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la **Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés** pour l'exercice ouvert du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

SOMMAIRE

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	9
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
2.1 Fichier donateurs	9
2.2 Contribution à des fonds associatifs	9
3. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES D'ACTIF	10
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs brutes	10
3.1.1 Evaluation	10
3.1.2 Variations des valeurs brutes des immobilisations	10
3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles : amortissements	10
3.2.1 Durées et mode d'amortissement	10
3.2.2 Variation des amortissements	11
3.3 Immobilisations financières.....	11
3.3.1 Evaluation	11
3.3.2 Variations des immobilisations financières brutes	11
3.3.3 Variations des provisions	11
3.3.4 Participations et créances rattachées à des participations.....	12
3.3.5 Prêts actions en faveur du logement	13
3.4 Actif circulant.....	14
3.4.1 Créances, autres créances	14
3.4.2 Valeurs mobilières de placement	14
3.4.3 Disponibilités	14
3.4.4 Charges constatées d'avance.....	14
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES DE PASSIF	15
4.1 Comptes de fonds propres et réserves	15
4.1.1 Fonds statutaires	15
4.1.2 Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	16
4.1.3 Autres fonds propres sans droit de reprise.....	16
4.1.4 Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables.....	16
4.1.5 Réserves pour développement et investissement social	16
4.1.6 Réserve pour projets associatifs	16
4.2 Provisions pour risques, pour charges et fonds dédiés	17
4.2.1 Provisions pour risque et charges	17
4.2.2 Fonds dédiés	17
4.3 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
4.3.1 Evolution des emprunts auprès des établissements de crédits	17
4.3.2 Echancier des emprunts.....	18
4.3.3 Emprunts et dettes financières divers	18
4.4 Autres passifs.....	18
4.4.1 Dettes d'exploitation : fournisseurs, fiscales et sociales.....	18
4.4.2 Autres dettes : Créiteurs divers	18
4.4.3 Autres Dettes	19
4.4.4 Produits constatés d'avance	19

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	20
5.1 Produits d'exploitation	20
5.1.1 Subventions d'exploitation	20
5.1.2 Reprise sur provision : transfert de charges	20
5.1.3 Autres produits : fonds collectés, legs et autres libéralités	20
5.2 Charges d'exploitation.....	21
5.2.1 Services extérieurs et autres services extérieurs	21
5.2.2 Frais de personnel : salaires et charges sociales	21
5.2.3 Subventions accordées	21
5.2.4 Les dotations d'exploitation.....	21
5.3 Résultat financier.....	21
5.4 Charges et produits exceptionnels	21
5.4.1 Les charges exceptionnelles.....	21
5.4.2 Les produits exceptionnels	21
6. ENGAGEMENTS HORS BILAN	22
6.1 Garanties données.....	22
6.2 Réserves d'usufruit.....	22
6.3 Engagements donnés de crédit-bail	22
6.4 Engagements reçus	22
7. AUTRES INFORMATIONS.....	23
7.1 Effectifs.....	23
7.2 Rémunération, avances et crédits aux administrateurs.....	23
7.3 Régime fiscal.....	23
7.4 Régime social.....	23
7.5 Réduction du temps de travail et compte épargne temps.....	23
7.6 Contributions volontaires.....	23
7.7 Partenariat.....	24
7.8 Honoraires du Commissaire aux comptes	24
8. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	25
8.1 Compte d'emploi annuel 2015	25
8.2 Annexes au compte d'emploi.....	26
8.2.1 La présentation du CER.....	26
8.2.2 Règles d'affectation et imputation des ressources sur les emplois	26
8.2.3 Détail des emplois et des missions sociales	27

1.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La Fondation a connu cette année une baisse importante de la collecte, néanmoins compensée par une hausse significative de ses legs et donations, ainsi que de ses ventes de biens immobiliers.

2.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). La Fondation arrête ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et prend en compte le règlement n°99-01 relatif aux règles de comptabilisation des domaines spécifiques des associations et fondations, ainsi que l'avis CNC 2009-01 du 5 février 2009 concernant les fondations.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est intégré à l'annexe comptable en application de l'ordonnance du 28 juillet 2005. Il est présenté selon l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du CNC.

2.1 Fichier donateurs

Le fichier donateurs ne fait pas l'objet d'une valorisation à l'actif. Les campagnes d'appel aux dons sont comptabilisées en charge au cours de l'exercice, bien qu'elles aient une incidence sur la constitution du fichier.

2.2 Comptabilisation des financements attribués

Les fonds consentis par la Fondation sous forme de subventions sont comptabilisés à la date de leur attribution ou modification par le bureau de la Fondation.

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs brutes

3.1.1 Évaluation

Les constructions sont évaluées à leur coût d'acquisition ou, en cas de donation, à la valeur donnée par le service des Domaines de la DIE.

Les mobiliers, matériels et agencements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

3.1.2 Variation des valeurs brutes des immobilisations

NATURE	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (1+2-3)
Logiciels informatique et marques	776 470	9 854	1 906	784 418
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	776 470	9 854	1 906	784 418
Terrains	2 233 953		11 457	2 222 496
Constructions	12 154 340		32 929	12 121 411
Agencements des constructions	13 626 453	66 050	0	13 692 502
Matériel et outillage	476 433	2 553	2 070	476 917
Agencement, aménagement	12 163			12 163
Matériel bureau et Informatique	1 291 434	97 768	6 389	1 382 812
Mobilier de bureau	197 647	6 768	2 819	201 595
Œuvres d'art	37 450			37 450
Immobilisations en-cours	2 510 032	339 547	25 307	2 824 271
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 539 904	512 686	80 971	32 971 618

Les immobilisations en cours sont notamment constituées par des travaux de la Boutique solidarité de Saint-Denis de la Réunion.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles : amortissements

3.2.1 Durées et mode d'amortissement

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. Les durées et taux pratiqués sont les suivants :

Nature	Durée	Taux Moyen
Marques et brevets	2 à 5 ans	20,00%
Logiciels	2 à 5 ans	20,00%
Terrain	PM	PM
Immeubles (structures maisons individuelles)	25 à 50 ans	4,00%
Autres immeubles (structures)	10 à 25 ans	4,00%
Menuiseries extérieures et ravalement	10 à 25 ans	5,00%
Ravalement et amélioration	10 à 25 ans	5,00%
Chauffage	15 à 20 ans	5,00%
Étanchéité et toiture	5 à 215 ans	4,00%
Électricité, plomberie et ascenseur	12,5 à 25 ans	6,66%
Aménagements intérieurs	5 à 15 ans	8,00%
Matériel et outillage	3 à 12,5 ans	20,00%
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans	33,33%
Mobilier	3 à 10 ans	10,00%

3.2.2 Variation des amortissements

NATURE	Amortissements cumulés au début de l'exercice (1)	Augmentations dotations de l'exercice (2)	Diminutions d'amortissements de l'exercice (3)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (1+2-3)
Logiciels Informatique et marques	748 020	19 578	23 612	743 986
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	748 020	19 578	23 612	743 986
Construction	3 234 691	372 858	32 952	3 574 597
Agencements des constructions	7 069 279	646 273	44 598	7 670 954
Matériel et outillage	307 391	82 366	2 070	387 688
Agencements et aménagement	804	1 216	4	2 016
Matériel bureau et Informatique	1 220 932	73 005	26 950	1 266 987
Mobilier de bureau	189 597	4 048	2 819	190 826
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 022 694	1 179 767	109 392	13 093 069

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Évaluation

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.3.2 Variations des immobilisations financières brutes

NATURE	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (1+2-3)
Participations et créances rattachées	10 251 804			10 251 804
Prêts actions logement	635 693	300 500	206 000	730 193
Dépôts et cautionnements	74 722	16 974	13 626	78 069
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 962 218	317 474	219 626	11 060 065

3.3.3 Variations des provisions

NATURE	Dotations cumulées au début de l'exercice (1)	Augmentation s dotations de l'exercice (2)	Diminutions des dotations de l'exercice (3)	Dotations cumulées à la fin de l'exercice (1+2-3)
Titres de participation	4 599			4 599
Prêts actions logement	440 247	0	0	440 247
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	444 846	0	0	444 846

Concernant les prêts octroyés à des associations, la Fondation a pris pour règle de constater des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières sur les montants échus et non remboursés à la clôture de l'exercice.

3.3.4 Participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participations sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de moyens fournis à des organismes agissant pour favoriser la construction ou l'occupation de logements pour les plus démunis. Ces organismes sont des partenaires actifs de la Fondation.

Le calcul de la dépréciation est réalisé à partir de la valorisation des titres détenus par la Fondation Abbé Pierre au bilan de l'entité.

ORGANISMES	TITRES (Clôture)					Montant au Bilan d'ouverture	Augmentations	Diminutions	Montant au Bilan de clôture
	Nombre de Titres		% de détention	Valeur Unitaire					
	Détenus	Totaux		Achat	Nominal				
SCI/Club Hôtel Bandol (1)	11			554		6 098			6 098
EMMAÛS HABITAT	237 894	330 578	72%	15	15	3 583 647			3 583 647
UN TOIT POUR TOUS DEVELOPPEMENT	84	3 611	2%	100	100	8 400			8 400
FONDS DE RESERVE UTPT						69			69
CREDIT COOPERATIF (parts dites B) (2)	35			15	15	534			534
CREDIT COOPERATIF (parts dites A) (2)	17			15	15	259			259
SCI ESIS	230	1 240	19%	1 000	1 000	365 200			365 200
SCI ESIS COMPTE COURANT						102 000			102 000
SCI D'ATTRIBUTION DE MEUDON LA FORÊT LE PARC (3)	39	103 100	0,04%	2 346	15	89 479			89 479
COPROCOOP ILE DE France	3 000	46 505	6%	15	15	45 000			45 000
SC CLUBHÔTEL COURCHEVEL (1)	8			338		2 700			2 700
SOLIFAP	6 000	18 287	33%	1 000	1 000	6 000 000			6 000 000
SCI ESIS INSERTION	5 000	120 450	4%	10	10	50 000			50 000
ROMAINVILLE GESTION						0	100 000		100 000
Créance rattachée SCI ISH Paris						-1 583			-1 583
TOTAUX						10 251 803	100 000	-	10 351 803

(1) titres de la SCI représentatifs d'un studio en multipropriété (issu de legs)

(2) souscription réalisée pour le cautionnement de prêts en partenariat avec KTF

(3) titres de la SCI issus d'une donation

3.3.5 Prêts actions en faveur du logement

Les prêts permanents précédemment constatés ont tous été requalifiés en charges constatées sur les exercices antérieurs et les provisions constituées ont été reprises. Dans le tableau ci-dessous, ne sont pas repris divers petits prêts en faveur des accueillis qui représentent un montant de 505.45 € de dette accueillis.

ORGANISMES BENEFICIAIRES	DECISIONS		VERSEMENT		Reversements cumulés	Solde au 30/09/18	Provision au 30/09/18
	Bureau ou Président	Montant	Date	Montant			
C.A.L.C. (Guéret)	17/10/2000 & 18/01/06	53 357	29/12/2001	50 308		50 308	50 308
SYNECO	09/03/2010	100 000	27/02/2010	100 000	23 000	77 000	77 000
COUP DE MAIN	13/04/10 ?	120 000	22/03/2010	120 000	38 343	81 657	81 657
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	27/09/2012	204 282	27/12/2012	137 500		137 500	204 282
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	12/12/2012	300 000	12/12/2012	300 000		300 000	300 000
ASSOCIATION RELAIS HABITAT	23/09/2014	16 440	09/12/2014	16 440		16 440	16 440
TOTAL		794 079		724 248	61 343	662 905	729 687

3.4 Actif circulant

3.4.1 Créances, autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le principal poste de créances concerne la subvention à recevoir par EDF pour 2 375 000 €.

3.4.2 Valeurs mobilières de placement

NATURE DU PLACEMENT	30/09/2018
Livrets associatifs	4 229 048
Dépôts à terme négociés	12 458 180
Sicav	5 747 080
FCP	4 601 784
Obligations et actions	288 803
Intérêts courus	311 727
TOTAL	27 636 621

Les titres de placement sont représentés par des SICAV ou FCP de trésorerie, des bons à moyen terme négociés, de certificats de dépôt négociables, des bons d'épargne et d'assurances. La Fondation répartie ses placements auprès de six établissements bancaires.

Le FCP concerne la souscription auprès du Crédit Coopératif de 29 509 parts sur le FCP Agir avec la Fondation Abbé Pierre.

La société de Bourse Meeschaert gère un portefeuille de titres provenant des legs avant revente sur le marché par le gestionnaire.

3.4.3 Disponibilités

Le solde des disponibilités de 8 522 442 € concerne la trésorerie courante, pour permettre le paiement hebdomadaire des fournisseurs et associations, et la liquidité disponible pour le fonctionnement de la Fondation dans son ensemble. Une partie de ces disponibilités est sur un compte rémunéré quotidiennement.

3.4.4 Charges constatées d'avance

D'un montant de 376 315 € elles concernent les charges courantes. Il s'agit de sommes concernant pour l'essentiel des abonnements pris en année calendaire.

4.1 Comptes de fonds propres et réserves

Ils comprennent les comptes relatifs aux fonds associatifs destinés à enregistrer les apports sans droit de reprise (comptes 102) et les réserves (comptes 106).

Les comptes 102 sont constitués de sommes résultant de la mise à disposition de biens durables au profit de la Fondation pour son fonctionnement à long terme, et pour sécuriser une partie de son actif immobilisé. Les comptes 106 sont eux constitués de sommes dont la Fondation a la libre disposition, et pour lesquelles elle s'engage à en optimiser l'utilisation à court terme, soit pour financer ses investissements directs dans le secteur associatif pour défendre la mission sociale au profit des mal-logés, soit pour les dépenser directement sur les missions sociales de la Fondation en charges.

L'évolution des fonds propres par rapport à l'exercice précédent est la suivante :

FONDS PROPRES ET RESERVES	30/09/2018	30/09/2017
102 fonds propres sans droit de reprise	10 699 029	10 699 029
Fonds statutaires (dotation initiale)	972 083	972 083
Legs et donations avec contrepartie actifs immobilisés	7 589 069	7 589 069
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables	1 422 195	1 422 195
Autres fonds propres sans droit de reprise	715 682	715 682
103 fonds propres avec droit de reprise		
Apports avec droit de reprise		
106 réserves	22 684 490	22 450 972
Réserve pour projets associatifs issue de l'AGP	1 226 237	825 044
Réserve pour Développement et investissement social	21 458 253	21 625 927
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES	33 383 519	33 150 001

EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET RESERVES BILAN D'OUVERTURE	30/09/2017	Affectation	Augmentation	Diminution	01/10/2018
Fonds statutaires (dotation initiale)	972 083				972 083
Legs et donations avec contrepartie actif	7 589 069				7 589 069
Subventions d'investissement	1 422 195				1 422 195
Réserve pour Développement et Invers.social	21 625 927			167 674	21 458 253
Réserve pour projet associatifs	825 044	401 193			1 226 237
Autres fonds associatif	715 682				715 682
Résultat de l'exercice					1 436 860
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES	33 150 000	401 193		167 674	34 820 378

4.1.1. Fonds statutaires

Le « fonds de dotation statutaire » dénommé dorénavant « Fonds statutaires Dotation initiale » obéit à des règles spécifiques fixées par les statuts quant à sa constitution et son emploi. Il est composé de la dotation initiale apportée lors de la constitution de la Fondation et des abondements décidés par le Conseil d'administration afin de maintenir sa valeur, conformément aux dispositions de son article 12.

4.1.2. Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés

Le compte des « legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés » a pour objet de constater, dans les capitaux propres, le montant de la donation ou du legs enregistré en immobilisations lors de l'entrée du bien dans le patrimoine de la Fondation. Ce compte a précisément pour contrepartie la valeur des biens immobiliers reçus en nature et figurant à l'actif du bilan dans la rubrique correspondante du bien reçu (terrains ou constructions).

4.1.3 Autres fonds propres sans droit de reprise

Il s'agit d'un fonds doté, au moment du décès de notre fondateur, de sommes recueillies pour les œuvres de l'Abbé Pierre pour 1 146 510 €.

A l'ouverture du bilan 2017-2018, cela représentait 715 682 €

4.1.4. Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables

Elles concernent les pensions de famille de Woippy (217 100 €) et de Marseille (949 547 €), ainsi que des biens issus des legs et donations (255 549 €), soit un total de 1 422 195 €.

4.1.5. Réserve pour développement et investissement social

Cette réserve, d'un montant initial de 15 651 638 euros était constituée du cumul des résultats antérieurs à la mise en place du CER, et des autres résultats non issus de l'Appel à Générosité du Public (AGP) après affectation de la quote-part au fonds de dotation statutaire et des ventes réalisées dans la réserve legs et donations avec contrepartie d'actifs.

Elle est dotée sur décision du Conseil d'Administration.

Au 30/09/2018 cette réserve est de 21 458 253 €.

4.1.6 Réserve pour projets associatifs

En date du 19/03/2013, le CA de la Fondation Abbé Pierre a décidé d'imputer ses réserves pour projets associatifs à hauteur du solde des ressources issues de l'Appel à Générosité du Public (AGP) collectées et non affectées à la clôture de l'exercice.

Au 30/09/2018, cette réserve est de 1 226 237 €.

4.2 Provisions pour risques, pour charges et fonds dédiés

4.2.1 Provisions pour risque et charges :

PROVISIONS	30/09/2017	dotations	reprises	30/09/2018
Provision pour risques	170 034	714 476		884 510
Provision pour charges	1 145 094		97 468	1 047 626
TOTAL	1 315 128	714 476	97 468	1 932 136

Provisions pour risques :

Il s'agit notamment de provisions pour dépréciation des cautions concernant Julienne Javel (39 381 €) et Syneco (10 245 €) en procédure de sauvegarde judiciaire. Une provision de 120 408 € a été constituée suite à un contrôle URSSAF en cours.

De plus, une provision pour risque de non remboursement de prêt Habitats Solidaires a été constituée pour 437 600 €.

Provisions pour charges :

La convention collective prévoit une indemnité de fin de carrière (IFC) en cas de départ volontaire, ou à l'initiative de l'employeur du salarié. Le montant des engagements a été évalué, à la date du 30 septembre 2017 à 1 145 094 €.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- les départs sont supposés être à l'initiative des salariés. L'âge de départ prévu est de 62 ans.
- le taux d'actualisation est égal à 1,5%
- les charges sociales sont incluses (50 %)
- le taux de progression salariale repose sur une augmentation de 2 % par an (hors inflation)

4.2.2. Fonds dédiés :

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions de fonctionnement	0	701 781	544 134	563 090	720 738
Dons manuels affectés Abbé Pierre	902 052	562 271	127 875	428 785	863 181
Dons manuels affectés Autres		0		46 143	46 143
Legs affectés	534 360	247 391	99 013		148 378
TOTAL	1 436 412	1 511 443	771 021	1 038 019	1 778 440

4.3 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

4.3.1 Évolution des emprunts auprès des établissements de crédits

Emprunts	Etablissements financiers	30/09/2017	Augmentation	Remboursements	30/09/2018
Pension de famille Woippy	CDC	98 100		3 444	94 655
Pension de famille Woippy	CILGERE	46 143		4 167	41 976
Pensions de famille Marseille	CDC	192 054		7 095	184 960
Pension de famille Marseille	CDC	175 345		3 492	171 853
Pension de famille Marseille	SOLENDI	141 228		12 210	129 018
Boutique solidarité Metz	BNPPARIBAS	81 503		39 945	41 559
Direction Générale	Sté Générale	3 764 248		567 007	3 197 241
Intérêts courus non échus		4 267		203	4 064
TOTAL		4 502 889	0	637 563	3 865 327

Ils s'élevaient à 3 865 327 € principalement suite à la réalisation d'un emprunt de refinancement des immobilisations effectué auprès de la Société générale pour 4 000 000 € dont le solde est de 3 197 241 €. Les autres emprunts concernent les deux pensions de famille à Marseille et Woippy et d'une boutique solidarité à Metz.

Il est noter que la Fondation a aussi des comptes bancaires débiteurs au 30/09/2018 pour un total de 186 761 €.

4.3.2 Échéancier des emprunts

Emprunts	Etablissements financiers	durée	taux	30/09/2018	moins un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	INTERETS NON ECHUS
Pension de famille Woippy	CDC	2003-2053	3,70 %	94 655	3 388	16 160	75 107	21 580
Pension de famille Woippy	CILGERE	2003-2028	1 %	41 976	4 203	21 565	16 208	2 348
Pensions de famille Marseille	CDC	2004-2040	4,70%	184 960	7 198	37 585	140 177	29 712
Pension de famille Marseille	CDC	2004-2055	4,70%	171 853	3 542	18 499	149 812	48 924
Pension de famille Marseille	SOLENDI	2003-2028	1 %	129 018	12 332	63 533	53 153	5 912
Boutique solidarité Metz	BNPPARIBAS	2009-2019	3,98%	41 559	41 559	0		625
Direction Générale	Sté Générale	2017-2024	0,30%	3 197 241	568 711	2 628 530		26 452
Intérêts courus non échus				4 064				
TOTAL				3 865 326	640 933	2 785 872	434 457	135 553

4.3.3 Emprunts et dettes financières divers :

L'emprunt concerne essentiellement la dette Givry (150 000 €) et les cautions reçues concernent principalement les logements du relais social de BELLEPIERRE et de la pension de famille de WOIPPY.

4.4 Autres passifs

Toutes les dettes sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

4.4.1. Dettes d'exploitation : fournisseurs, fiscales et sociales

Les dettes fournisseurs, congés à payer, organismes sociaux et fiscaux représentent des dettes courantes d'exploitation contractées avant le 30 septembre 2018 et dont la date de paiement est fixée au-delà du 30 septembre.

Elles se décomposent essentiellement ainsi :

1 270 714 € en dettes fournisseurs

Et 111 177 € en dettes sur immobilisation à payer au-delà du 30/09/18.

Pour un total de 1 886 857 €, les dettes fiscales et sociales se décomposent principalement comme suit :

576 498 € en dettes sur congés (congés payé, RTT, congés trimestriels)

549 990 € en dettes sur compte épargne temps

150 212 € en dettes sur primes semestrielles et vacances

232 515 € en dettes sociales (charges mensuelles notamment)

4.4.2 Autres dettes : Crédoiteurs divers

Les crédoiteurs divers regroupent, pour l'essentiel, le montant des legs et donations encaissés et à reverser aux bénéficiaires pour différentes actions de solidarité.

Il peut varier fortement d'une année sur l'autre, selon la valeur des legs génériques destinés au mouvement Emmaüs pris dans son ensemble encaissés dans l'année et des notes de frais des bénévoles.

4.4.3. Autres dettes :

Elles s'élèvent à 23 310 938 € pour la plupart constituées des subventions à payer concernant des aides financières votées par le bureau de la Fondation et non versées à la clôture de l'exercice 2017-2018.

	AU 30/09/2018	AU 30/09/2017	AU 30/09/2016	AU 30/09/15
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2017-2018	15 543 322,14			
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2016-2017	3 809 584,88	11 577 457,70		
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2015-2016	1 800 695,74	3 345 852,99	12 729 575,03	
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2014-2015	1 434 038,22	1 940 157,12	4 054 723,50	13 599 995,78
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2013-2014	814 713,94	1 069 204,81	2 038 189,92	4 629 337,23
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2012-2013	344 359,00	440 407,24	575 990,40	2 341 041,60
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2011-2012	90 676,20	113 359,40	308 083,60	698 226,40
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2010-2011	303 563,80	303 563,80	356 890,20	585 591,00
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2009-2010	76 819,86	76 819,86	88 055,86	245 802,26
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2008-2009	-	-	33 716,40	114 156,40
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2008	-	-	-	92 805,64
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2007	32 616,30	32 616,30	32 616,30	29 575,00
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2006	22 000,00	22 000,00	22 000,00	25 000,00
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2005	8 272,40	8 272,40	8 272,40	17 386,40
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2004	-	-	-	2 300,00
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2003	-	-	-	-
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2002	-	-	-	1 800,00
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2001	-	-	-	6 924,31
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2000	-	-	-	4 573,47
TOTAL SUBVENTIONS RESTANT A PAYER	23 310 938	18 929 712	20 248 114	22 394 515

4.4.4. Produits constatés d'avance

D'un montant de 493 939 € il s'agit de subventions reçues concernant la fin de l'exercice calendaire 2018 et des produits des baux emphytéotiques encaissés d'avance.

5.1 Produits d'exploitation

La Fondation finance son activité essentiellement par appel à la générosité publique dans le cadre de campagnes nationales de collecte, elle établit à ce titre un compte d'emplois et de ressources. Les subventions présentent une part limitée des produits d'exploitation.

5.1.1. Subventions d'exploitation

La FAP perçoit également des subventions d'exploitation de différents organismes. Au cours de l'exercice 2017-2018, la FAP a comptabilisé en subventions d'exploitation 1 095 443 € contre 618 212 € au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Organismes financeurs	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Europe					
Etat et Ministères	433 151	265 309	91 400	252 400	186 000
Conseils généraux et départements	266 000	224 953	346 533	275 074	323 944
Régions	33 212	73 000	42 310	6 000	-20 500
Communes	93 080	31 500	11 420	-29 220	-55 750
Divers	270 000	23 449	69 506	52 840	10 000
TOTAL	1 095 443	618 212	561 169	557 094	443 694

5.1.2 Reprise sur provision et transfert de charges

Les annulations de subventions octroyées par la Fondation sont comptabilisées, depuis l'exercice 2011/2012, en produits d'exploitation sous la rubrique « transferts de charges » et non plus en « produits exceptionnels » afin de rendre plus cohérent le résultat d'exploitation. Ce changement de méthode n'a aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

Sur l'année 2017-2018, les transferts de charges représentent 755 647 €, principalement composés de reprises sur subvention pour 233 280 € et d'un reclassement en prêt pour 300 000 €.

5.1.3. AUTRES PRODUITS : fonds collectés, legs et autres libéralités

Pour un total de 44 210 689 €, ils sont constitués majoritairement de :

- Fonds collectés

Les fonds collectés sont constitués des collectes générales et affectées pour un montant total de 29 988 922 € dont 2 970 905 € au titre du mécénat.

Sur l'année 2017-2018 la Fondation n'a pas organisé d'appels à Générosité du public dédiés à une cause particulière. Les sommes engagées correspondent à des demandes directes de donateurs.

- Legs, donations et autres libéralités

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du Conseil d'Administration. Ils sont comptabilisés comme suit :

Les legs et donations en numéraire sont comptabilisés lors de leurs encaissements.

Les legs et donations immobiliers non destinés à rester dans le patrimoine de la Fondation sont comptabilisés dès leur cession.

Le montant des legs, reçus ou réalisés, est cette année de 9 134 767 €.

Les autres libéralités concernent les assurances vie reçues sur l'année 2017-2018 pour un montant de 4 693 942 €.

Le détail de ressources et de leur utilisation est indiqué dans le compte d'emploi des ressources (page 25).

5.2 Charges d'exploitation

5.2.1 Services extérieurs et autres services extérieurs

Ils se décomposent principalement ainsi :

Sous-traitance et location de fichiers :	927 067 €
Honoraires :	982 300 €
Communication :	2 495 170 €
Affranchissement :	2 271 921 €

5.2.2 Frais de personnel : salaires et charges sociales

La masse salariale (dont charges sociales) est de 9 556 983 € contre 9 543 656 €, soit une augmentation de +/- 1 %.

5.2.3 Subventions accordées

Les subventions correspondent aux aides financières accordées aux secteurs associatifs par les instances de la Fondation pour l'exercice 2017-2018. Elles sont de 21 798 241 € contre 22 608 755 € pour 2016-2017.

5.2.4. Les dotations d'exploitation

Les dotations se ventilent comme suit :

DOTATIONS	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 148 739	1 723 877	1 197 592
Dotations aux provisions IFC		16 979	168 461
Dotations aux provisions	714 475		27 611
Dotations d'exploitation	1 863 214	1 740 856	1 393 665

Les 714 475 € sont constitués par une provision pour litige sur assurance vie (+/- 330 K€) et par une non remboursement de prêt d'Habitas Solidaires (+/- 385 K€).

5.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2018 est de 544 417 €. Celui-ci est en diminution par rapport à l'exercice précédent où il s'élevait à 962 090 €.

Nous comptabilisons seulement les intérêts reçus de l'exercice, sans intégrer les plus-values latentes des placements.

RESULTAT	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Produits financiers	565 987	985 509	1 110 883
Charges financières	21 570	23 419	40 793
Résultat financier	544 417	962 090	1 070 090

5.4. Charges et produits exceptionnels

5.4.1. Les charges exceptionnelles

D'un montant de 317 796 € .

5.4.2. Les produits exceptionnels

D'un montant de 137 839 €.

6.1 Garanties données

Le total des en-cours au 30 septembre 2018 des garanties et cautions données s'élève à 623 000 €. On se reportera au tableau ci-après :

Banque	Association	ETS	Date		Prêts		Taux	Échéance	
			Accord	Mise en	Montant	En-cours			
			bureau	place	d'origine	30/09/2017			
SOLIFAP	ASSOCIATION carrefour	2016-09-3-PPA	30/09/2016	30/09/2016	80 000 €	40 000 €	0%	01/06/2021	
SOLIFAP	UFUT 44	2016-11-3-PPA	30/09/2016	30/09/2016	185 000 €	185 000 €	0%	30/09/2023	
SOLIFAP	FNASAT	2016-10-3-PPA	30/09/2016	30/09/2016	100 000 €	100 000 €	0%	01/06/2023	
TOTAL SOLIFAP						365 000 €	365 000 €		
Caisse d'Épargne	EMMAÛS PELTRE		15/04/2009		250 000	250 000	4,30%	05/11/2019	
TOTAL Caisse d'Épargne						250 000	250 000		
SOCAMAB ASSURANCES	AGENCE IMMOBILIERE DU SOLEIL	06/050/AR1	13/06/2006	12/06/2006	4 000	4 000			
	AGENCE IMMOBILIERE SOLIDARITE ET INVEST	07/179/AR1	11/12/2007		4 000	4 000			
TOTAL SOCAMAB						8 000	8 000		
TOTAL 1						623 000 €	623 000 €		

6.2 Réserves d'usufruit

D'une durée de 30 ans, au profit de l'association « Immobilière de Buissières » pour un ensemble immobilier sis à Buissières et à PRUNS (Puy-de-Dôme).

Arrêté préfectoral du 25 mars 1998 (15 244,90 €) - Amortissement annuel 1/30ème 14 ans et 9 mois (- 9 534,87 €), il en ressort un solde amortissable de 5 710,03 € au 30/09/2018.

6.3 Engagements donnés de crédit-bail

La Fondation n'a pas d'engagements donnés de crédit-bail.

6.4 Engagements reçus

Il s'agit de legs acceptés par le CA de la FAP non encore réalisés et valorisés à l'ouverture du dossier. Ils représentent un montant de 6 609 819 €, ils étaient de 7 227 695 € en 2017.

Il convient d'ajouter les biens immobiliers non encore expertisés.

7.1 Effectifs :

Effectif inscrit à la fin de l'exercice ETP	30/09/2018	30/09/2017
Collaborateurs cadres	67	67
Collaborateurs non cadres	67	67
Total de l'effectif inscrit	134	134
dont CDI	126	130
dont CDD	8	4

Montant brut des 3 plus hauts cadres dirigeants (Président bénévole et salariés)	-
--	---

Ratio entre le salaire le plus haut et le plus bas	3,60
--	------

Les effectifs donnent une indication des personnes présentes à la date du 30 septembre 2018 en tenant compte de l'occupation des postes sur la totalité de l'année.

7.2 Rémunération, avances et crédits aux administrateurs

Les administrateurs de la FAP sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de la FAP ainsi qu'une assurance pour une couverture individuelle accident, responsabilité civile, défense pénale, recours et responsabilité civile mandataires sociaux. En outre, une mise à disposition de matériel (ordinateur, téléphone....) et bureau leur est accordée pour la bonne exécution de leur mandat social.

7.3 Régime fiscal

La Fondation, dont la gestion est désintéressée, bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et 16 février 1999 puis celle du 18 décembre 2006 relatives aux organismes sans but lucratif. Elle est cependant redevable des impôts commerciaux pour son secteur fiscalisé dans sa gestion (publications, vente de livres, échanges de fichiers). L'impôt dû en 2018 est de 5,7 K€ contre 17,3 K€ en 2017.

7.4 Régime social

Les contrats de travail des salariés sont soumis au régime de la convention collective nationale des personnels des sociétés anonymes et fondations d'HLM du 27 avril 2000.

7.5 Réduction du temps de travail et compte épargne temps

L'accord portant sur l'aménagement de la convention collective a été signé le 22 décembre 1999 et prévoit une indemnité de réduction du temps de travail, ainsi que l'ouverture d'un compte épargne temps.

7.6 Contributions volontaires

La Fondation a recours au service de bénévoles, tant au siège que dans ses délégations pour les fonctions d'accueil ou d'écoute de personnes et de familles en difficulté.

Pour 2017-2018, ce bénévolat représente 14 711 heures effectuées qui sont valorisées à 154 071 € sur la base du SMIC horaire chargé, soit 10,47 €/heure compte tenu des réductions de charges sur le SMIC. Pour 2016-2017, le chiffre obtenu

était de 254 247 € pour 23 197 heures.

Le temps des heures de bénévoles et de déplacements des administrateurs et auditeurs de la Fondation, en dehors de heures de Bureau et de Conseil d'administration, est estimé à 3 900 heures. Il ne fait pas l'objet d'une valorisation au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources.

7.7 Partenariat

Des partenariats ont fait l'objet d'un reçu fiscal sur 2017-2018 pour un montant de 164 134 €.

7.8 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal : montant 50 000 € TTC en 2017-2018.



Compte Emplois Ressources Exercice 2017-2018 FONDATION ABBÉ PIERRE

EMPLOIS			RESSOURCES		
	Emplois au compte de résultat	Emplois financés par l'AGP		Ressources au compte de résultat	Ressources AGP
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
			1 226 236		
1 MISSIONS SOCIALES	36 479 048	32 805 045	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	42 244 334	42 244 334
1.1 Actions réalisées en France	33 982 011	30 413 990	1.1. Dons et legs collectés	40 846 796	40 846 796
Actions réalisées directement	14 357 290	12 789 269	- Dons manuels non affectés	27 018 087	27 018 087
Versement à d'autres organismes	19 624 721	17 624 721	- Dons manuels affectés		0
1.2 Actions réalisées à l'étranger	2 497 037	2 391 055	- Legs et autres libéralités non affectés	13 158 705	13 158 705
Actions réalisées directement	323 516	288 213	- Legs et autres libéralités affectés	670 003	670 003
Versement à d'autres organismes	2 173 520	2 102 843	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	1 397 538	1 397 538
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 322 544	4 211 302	2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	2 970 905	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	4 211 302	4 211 302	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 095 443	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	111 241		4 – AUTRES PRODUITS	543 870	
2.3. Charges liées à la recherche de subvt^e et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT & AUTRES CHARGES	4 457 131	3 853 381			
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	45 258 722		I – TOTAL DES RES. DE L'EXERCICE INSCRITES AU C/PTE DE RESULTAT	46 854 552	
II – Dotations aux provisions			II – Reprise des provisions	108 028	
III – Engagements à réaliser sur ressources affectées	834 228		III – Report des ress. affectées non utilisées des exercices antérieurs	567 231	
IV – Exédent de ressources de l'exercice	1 436 861		IV – Variations des fonds dédiés collectés auprès du public		-266 997
V – TOTAL GENERAL DES EMPLOIS	47 529 811		V – Insuffisance de ressources de l'exercice	0	
			VI – TOTAL GENERAL	47 529 811	41 977 337
V – Acquisitions des immo. brutes de l'exercice financées par les ressources AGP		70 511			
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immo financées à compter de la première application du règlement par les ressources AGP		411 859			
VII – TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES AGP		40 528 379	VII – TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES AGP		40 528 379
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		2 675 194
			Bénévolat, dons en nature et mécénat de compétences		154 071

8.1 Les emplois inscrits au compte de résultat (CRC 2008-12)

Conformément au règlement CRC 2008-12, la répartition des emplois s'effectue dans trois postes :

- les missions sociales
- les coûts d'appel à la générosité publique et de recherche de fonds
- les frais de fonctionnement et de communication

Les Missions Sociales (80,6% des emplois)

Les missions sociales sont portées par la Délégation générale et les Agences régionales pour réduire les situations de mal-logement sur les territoires en souffrance : actions associatives soutenues par la Fondation dans ses programmes d'habitat et de logement, réseau des Boutiques Solidarité et Pensions de famille pour un accueil de qualité des plus défavorisés, actions de Solidarité Internationale, de développement et dans le cadre de crises humanitaires... AGIR, SOUTENIR ET INTERPELLER sont les piliers qui nous permettent aujourd'hui de décliner les missions sociales de la Fondation aux plus proches des convictions de l'abbé Pierre, pour toujours mieux lutter contre les inégalités sociales du mal-logement.

La Fondation Abbé Pierre a choisi de n'imputer aux missions sociales que les coûts directement liés à la conduite des opérations. En particulier, seules sont comptées en missions sociales les charges directes de personnel liées à l'accomplissement de ces missions. Les frais de support aux missions sociales sont entièrement comptabilisés dans les frais de fonctionnement.

Les missions sociales sont détaillées selon que les actions aient été menées en France, ou à l'étranger, et selon qu'elles aient été menées directement par la Fondation ou avec l'appui d'autres organismes pour se faire le relais de la Fondation sur le territoire (voir détail des emplois).

Les frais de recherche de fonds (9,6% des emplois)

La Fondation Abbé Pierre regroupe dans cette rubrique les frais de campagnes et de traitement des dons issus de la collecte ainsi que les frais de recherche de partenariat et de mécénat.

Les frais de fonctionnement (9,8% des emplois)

Il n'est imputé aucune quote-part de ces frais sur les Missions sociales. Les frais de fonctionnement général prennent en charge pleinement les frais suivants : communication institutionnelle, ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, informatique, service juridique, services généraux et les frais de direction y afférant.

⇒ L'exception concerne le salaire des Délégués Généraux qui participent fortement à l'action de plaider sur le mal logement. Le salaire du Délégué général, responsable de nos actions de plaider, est réparti à 70% sur les missions sociales et à 30% sur les coûts de fonctionnement. Le salaire de la Déléguée générale adjointe, responsable de l'animation des équipes de la Fondation, est réparti à 30% sur les missions sociales et 70% sur les coûts de fonctionnement.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les charges financières inscrites dans le Compte de Résultat sont affectées dans le Compte d'emploi aux secteurs concernés selon la comptabilité analytique : à savoir en missions sociales, pour les charges sur les emprunts contractés pour financer les deux Pensions de Famille appartenant à la Fondation et en Fonctionnement général pour celles liées à l'emprunt ayant servi à compléter le financement du siège de la Délégation générale. De même, les charges exceptionnelles sont imputées selon la même règle sur les secteurs correspondants. Le principe retenu pour le financement des immobilisations est identique à celui retenu pour le financement des emplois.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées

834k€ sont sortis des emplois de l'exercice pour financer des dépenses qui ne seront engagées qu'au cours des exercices suivants. Cela concerne :

- 305 k€ de financement pour un projet cofinancé avec l'AFD à Madagascar
- 100 k€ de subvention reçue pour une action à la Boutique Solidarité de Marseille
- 428 k€ de dons, legs ou donation au profit direct de la mémoire de l'Abbé Pierre

8.2 Les ressources et les règles d'affectation pour le financement des emplois

Les ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des dons, donations, legs et assurances vie reçus par la Fondation qu'ils soient affectés ou non. A cela s'ajoute une quote part des produits liés à la générosité du public (vente du journal, loyer des immeubles reçus en lég, produits financiers, produits liés à des annulations ou des reprises partielles de subventions attribuées ...)

Les ressources collectées auprès du public viennent financer :

- intégralement les frais d'appel à la générosité du public, les immobilisations affectées aux seules missions sociales et les missions sociales à l'international sauf en cas de cofinancement d'un projet international (ce qui est le cas sur cet exercice)
- puis les missions sociales effectuées en France pour la partie non financées par le mécénat et les subventions
- puis les frais de fonctionnement pour la partie non financées par le mécénat, les subventions et les autres produits

Les autres fonds privés

La ligne autres fonds privés intègre uniquement les produits issus du mécénat et des partenariats d'entreprises.

Les mécénats fléchés (2 M€ sur cet exercice) sont imputés entièrement sur les missions sociales auxquelles ils sont destinés. Les autres mécénats et partenariat sont affectés forfaitairement à hauteur de 10% sur le fonctionnement et des 90% restant sur les missions sociales effectuées en France.

Les subventions

Cette ligne intègre les produits issus des subventions publiques reçues par la Fondation. Celles-ci sont imputées directement sur les missions sociales pour lesquelles elles sont attribuées.

Les autres produits

Les autres produits comprennent le reliquat des produits liés à la générosité du public (vente du journal, loyer des immeubles reçus en lég, produits financiers, produits liés à des annulations ou des reprises partielles de subventions attribuées ...) ainsi que les produits non liés à la générosité du public (refacturations, produits exceptionnels, transferts de charges diverses...). Ils viennent financer les frais de recherche de fonds privés et pour le restant les frais de fonctionnement.

8.3 Détail des emplois et des Missions Sociales

	2017/18	2016/2017	Evolution N/N-1
MISSIONS SOCIALES	36 479 048	38 106 932	-4%
Missions sociales nationales	21 462 287	21 061 668	2%
<i>Habitat Logement</i>	3 801 517	4 014 639	-5%
<i>Maîtrise d'ouvrage pour logement très social</i>	5 157 328	5 027 623	3%
<i>Accès aux droits</i>	455 680	443 355	3%
<i>SOS taudis</i>	2 012 256	2 008 150	0%
<i>Réseaux Boutiques Solidarité et Pensions de famille</i>	4 098 633	3 747 389	9%
<i>Promotion des habitants</i>	1 359 221	1 418 936	-4%
<i>Actions mixtes</i>	527 489	785 845	-33%
<i>Fonds d'urgence grand froid</i>	44 726	198 787	-78%
<i>Fonds d'innovation</i>	1 129 088	1 118 502	1%
<i>Solidarité Internationale</i>	2 497 037	2 298 441	9%
<i>Direction des missions sociales nationales</i>	379 311	476 129	-20%
Missions sociales territoriales	6 829 087	7 130 705	-4%
Actions propres	3 770 702	3 619 959	4%
Etudes et recherche	649 649	691 205	-6%
Actions de sensibilisation	2 462 143	3 095 918	-20%
Gestion du patrimoine immobilier	1 305 180	2 031 348	-36%
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 322 544	4 865 528	-11%
Gestion de la collecte et des donateurs	3 683 770	4 347 479	-15%
Frais de recherche de fonds privés	111 241	92 979	20%
Relation testateurs	395 816	287 014	38%
Direction du développement des ressources	131 717	138 055	-5%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES	4 457 131	4 376 411	2%
Fonctionnement général	4 076 619	3 984 140	2%
Communication institutionnelle	345 392	358 554	-4%
Secteur fiscalisé	35 119	33 717	4%
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	16 979	-100%
ENGAGEMENTS A REALISER	834 228	760 833	10%
TOTAL DES EMPLOIS	46 092 950	48 126 682	-4%

Une provision de 714 475 € est consituée pour un litige sur assurance vie et pour un non remboursement de prêt d'Habitats Solidaires. Compte tenu de leur caractère, ces dotations sont enregistrées en missions sociales .